



La trame verte et bleue dans les politiques régionales

Stratégie régionale pour la biodiversité

10 plans d'action
dont le premier consacré aux continuités écologiques

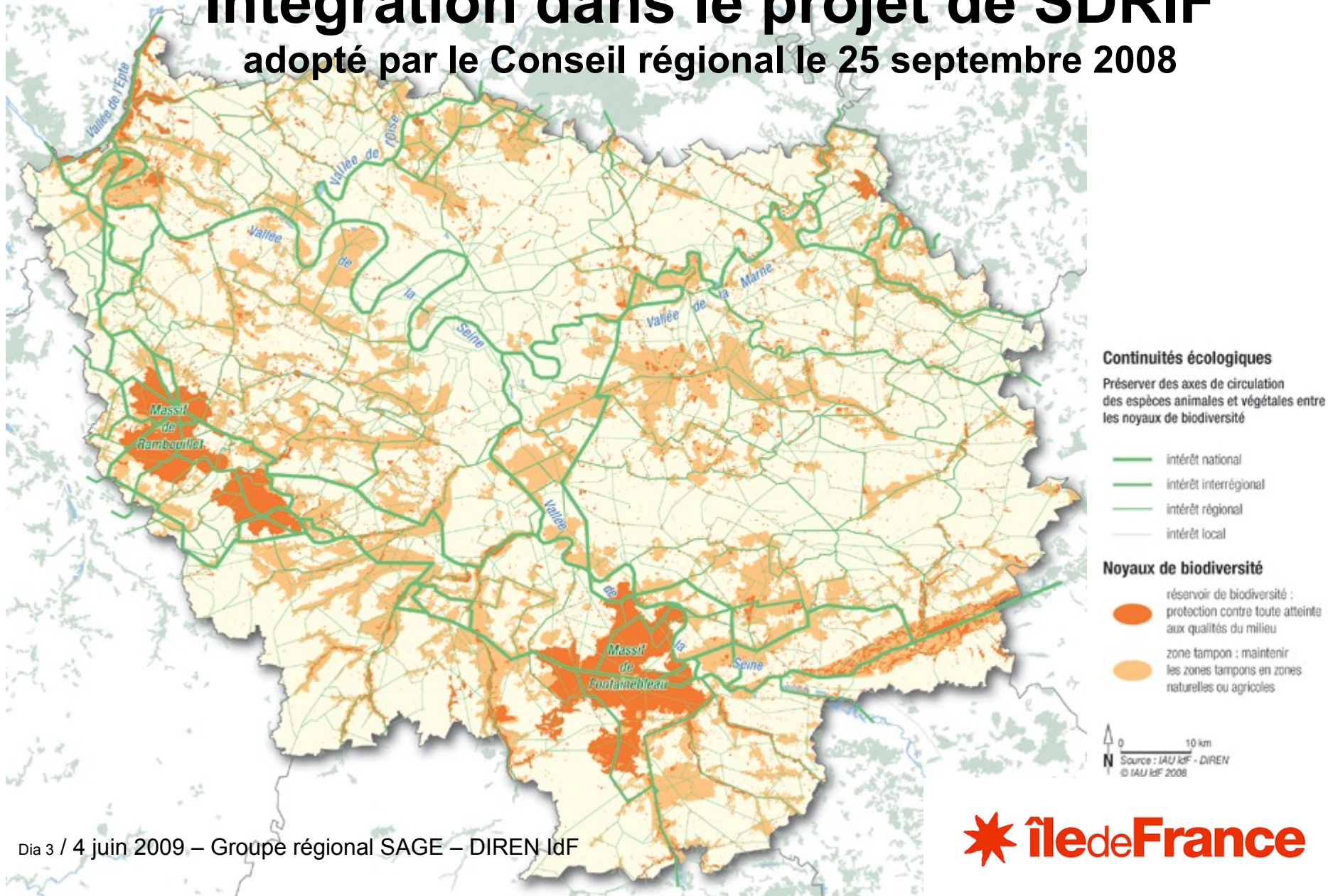
Décliné en 5 réseaux:

- eaux courantes**
- zones humides**
- réseau herbacé**
- réseau arboré**
- grands mammifères**

délibération CR 45-07 du 27/06/2007

Intégration dans le projet de SDRIF

adopté par le Conseil régional le 25 septembre 2008

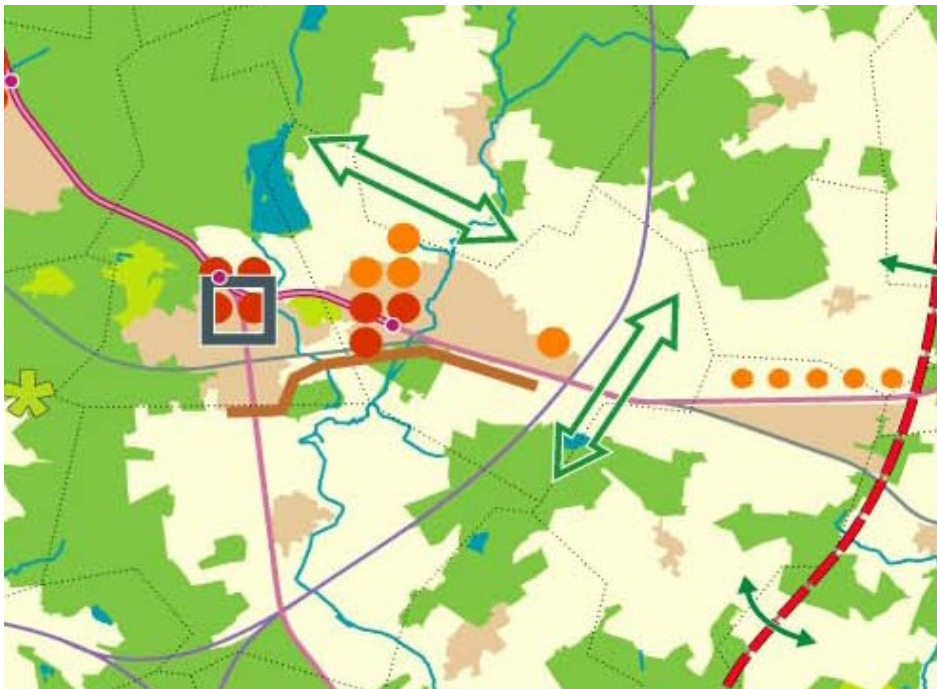


Des principes de continuités inscrits à la carte de destination générale du territoire

Schéma directeur de la région Île-de-France "Projet adopté par délibération du Conseil régional le 25 septembre 2008"

Carte de destination générale des différentes parties du territoire

Cette carte, exprimant le champ d'application géographique des orientations, doit faire l'objet d'une application combinée avec le rapport auquel elle est étroitement subordonnée.



Vocation urbaine

- espace urbanisé à optimiser
- secteur de densification préférentielle
- secteur d'urbanisation préférentielle
- secteur d'urbanisation conditionnelle
- pôles de centralités à conforter hors agglomération centrale
- front urbain d'intérêt régional

Infrastructures de transport

- Réseau routier :
- existant
 - tracé
 - principe de liaison
 - principe de liaison long terme (préservation de faisabilité)
 - nouveau franchissement

Transport collectif :

- LGV
- liaison vers aéroport
- RER
- réseau ferroviaire voyageur
- Arc Express (fuseau d'étude)
- métro
- tram - train et train léger
- transport collectif en site propre sur voirie

Vocation naturelle

- espace agricole
- espace boisé ou naturel
- espace de loisirs
- espace vert à créer ou espace naturel à ouvrir au public
- continuité écologique ou coupure d'urbanisation à maintenir
- continuité agricole ou liaison verte à créer ou à renforcer

Fleuve et espaces en eau

Aéroport - aérodrome

Limite de commune



Déclinaison dans la politique régionale de l'eau

délibération CR 111-07 du 25 octobre 2007

Objectifs :

- **Soustraire les rivières urbaines aux réseaux d'assainissement**
- **Favoriser la pénétration du réseau hydrographique et de la nature en ville**
- **Maintenir ou restaurer la fonctionnalité écologique et hydrologique des milieux aquatiques : berges, circulation piscicoles, zones humides...**
- **Maintenir ou restaurer les éléments fixes du paysage (haies, fossés, mares...)**

Déclinaison dans le programme régional agri-environnemental

délibération CR 90-07 du 25 octobre 2007

Mesures agri-environnementales territorialisées:

PRAIRIE et MAE territoriales

(ouverture et entretien de milieux, couverts végétaux, haies, fossés, mares...)

Investissement à caractère environnemental :

Plan Végétal Environnement

(implantation de couvert végétal, plantation de haies et d'éléments arborés)

Pistes de réflexion sur la TVB

Élargissement de la réflexion :

- **aux espèces autres que piscicoles**
(espèces et habitats déterminants TVB, cohérence interrégionale, espèces emblématiques pour la région)
- **à la fonctionnalité des milieux**
(biodiversité, hydrologie...)
- **au lien entre la trame verte et la trame bleue**
(biodiversité, gestion de l'eau, paysage...)
- **à la complémentarité des échelles et des outils**

Rôle des SAGE

État des lieux / connaissance du territoire

Lieu de concertation

Planification et réglementation (eau, aménagement du territoire)

Fédération / émergence de porteurs de projets

Expérimentation

Proposition

**Intégration des principes et de la méthodologie TVB
dans les travaux des SAGE (notamment révision)**

Intégrer les éléments de la trame verte importants pour la gestion de l'eau

Participation au Club Continuités écologiques 7 juillet

Guides COMOP en consultation jusqu'au 15 juillet